

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	12
- votants	12
- absents	3

Date de convocation :

**23/11/ 2020**

Date d'affichage :

**23/11/2020**

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le

ID : 005-210501458-20201203-91\_2020-DE

Berger  
Levrault

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS**

**Séance du jeudi 03 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi 03 décembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

**Absents** : Claude GUET – Anne-Marie MARLETTA – Jérémy VINCENT

Claude ALLAIRE est nommé secrétaire de séance

### DELIBERATION N°91/2020 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES CHAMOIS DE L'AUTANE »

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association Les Chamois de l'Autane (coopérative scolaire) pour le Noël 2020 des enfants de maternelle de l'école de Pont du Fossé pour un montant de 200 € (deux cents euros).

**Le Conseil Municipal délibère et décide**

- ☞ **d'autoriser** le Maire à verser une subvention d'un montant de 200 € à l'association Les Chamois de l'Autane pour le Noël des enfants de maternelle de l'école de Pont du Fossé.

Les crédits sont inscrits au budget communal à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
**Rodolphe PAPET**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

10 DEC. 2020

